

Présents : tous les membres en exercice, sauf :

Absent : PEUGET Magali.

Absents excusés : GUINARD Sylviane, RODIA Christophe (donne pouvoir à JAILLET Bernard), BAUDURET Jacques (donne pouvoir à MAS Laurence), MOREL Denis (est appelé à siéger MONNERET Bertrand).

Départ de René MARGUET à 20h48, le résultat des votes en est donc modifié pour les délibérations qui suivront.

Secrétaire de séance : TOURNIER Daniel

L'ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu conseil communautaire du 21 février 2019

2. Finances

- Présentation et vote des Budgets Primitifs 2019
- Affectation du résultat 2018
- Vote des taux de fiscalité 2019
- Ordures ménagères : taux 2019
- Subventions aux associations

3. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial : manifestation spontanée d'intérêt

4. Projet de fusion des communautés de communes

- Périmètre d'étude

5. Développement économique et mutualisation

- ZAE Grand Gizon : vente d'une parcelle
- ZAE La Clavelière : vente d'une parcelle
- ZAE Les Quarrés : acquisition foncière

6. Culture et Communication

- Convention CTDCEAC
- Subvention : DRAC (service des publics, récolement)
- Subvention : DRAC (projet de remise à niveau du parc informatique médiathèques)
- Affectation d'acquisitions au musée du jouet

7. Tourisme, Commerce et patrimoine

- « Aménagement plateforme du Regardoir » : étude programmation détaillée
- Modification tarifs office de tourisme
- « Belvédère de Lect » : plan de financement prévisionnel
- « Aménagement aires camping-car » : plan de financement prévisionnel

8. Vie sportive et associative

- Avenant lot n°1 rénovation et construction vestiaires sportifs et club house de Coyron



9. Personnel

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade
- Validation des avancements de grade avec création des postes correspondants
- Mise à jour du tableau des effectifs
- Mise à jour de la délibération relative au RIFSEEP

10. Communications diverses

Serge LACROIX souhaite la bienvenue à l'ensemble de l'assemblée.

Pascal GAROFALO remercie Serge LACROIX pour l'accueil de ce conseil communautaire, il salue l'assemblée, la presse présente Camille BERTHET, nouvelle chargée de communication au sein des services de la communauté de communes.

Le Président dresse un bilan des réunions qui se sont déroulées depuis le conseil communautaire du 21 février dernier, il y a eu : 3 commissions, 2 comités de pilotage et 1 réunion de travail en présence du Préfet sur « Projet Fusion VOUGLANS », 2 bureaux, 1 commission des Maires, 2 réunions des Services.

Pascal GAROFALO indique que :

Les comptes rendus des commissions

- Culture et Communication du **29/01/19**,
- Tourisme Commerce et Patrimoine du **06/02/19**,
- Environnement et PNR Haut Jura **05/02/19**,
- Service à la population et CIAS du **14/02/19**,
- Vie sportive et Associative du **04/03/19**,
- Culture et Communication du **26/03/19** ont été envoyé par mail ;
- Service à la population et CIAS du **21/03/19** sera envoyé ultérieurement.

Le Président remercie Estelle ROLAND pour l'élaboration du rapport des finances, distribué sur table, document essentiel et complet.

Pour cette réunion du conseil, il est proposé à Monsieur Daniel TOURNIER, conseiller communautaire titulaire des Crozets, d'être secrétaire de séance, ce qu'il accepte volontiers.

Le Président présente les différentes excuses.

Laure BEVAND procède à l'appel, le quorum étant largement atteint, Pascal GAROFALO propose d'aborder l'ordre du jour.

1. Approbation compte-rendu conseil communautaire du 21 février 2019

Il convient d'approuver le compte-rendu du 21 février 2019, validé par Jacques ZANINETTA, secrétaire de séance lors de la dernière réunion.

Ce compte-rendu est validé à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

2. Finances

- Présentation et vote des Budgets Primitifs 2019

Le Président explique qu'en 2019, on compte 8 budgets primitifs : Budget Général ; Musée du Jouet ; SPANC ; ZI Sous la Combe ; ZA Le Grand Gizon ; ZA Les Quarrés ; ZA La Clavelière ; ZA En Pont.

BUDGET GÉNÉRAL

⇒ LES CHIFFRES

Résultats 2018 :

- Excédent de Fonctionnement	=	723 015.26 €
- Excédent d'Investissement	=	835 446.26 €
- RAR d'Investissement	=	- 790.00 €
Résultat global	=	1 557 711.52 €

Reprise des résultats 2018 au BP 2019 :

Excédent de fonctionnement reporté au compte 1068 RI	=	0.00 €
002 Résultat reporté de Fonctionnement	=	723 015.26 €

FONCTIONNEMENT

Total des dépenses prévisionnelles de fonctionnement	=	7 399 399.00 €
CAF BRUTE (virement à la SI)	=	1 018 195.00 €
Le montant du Capital d'emprunts s'élève à	=	529 500.00 €
Total des recettes prévisionnelles de fonctionnement	=	7 399 399.00 €
Dont Résultat reporté 2018	=	723 015.26 €

INVESTISSEMENT

Total des dépenses prévisionnelles d'Investissement	=	3 394 923.00 €
Le montant du Capital d'emprunts s'élève à	=	529 500.00 €
Participation aux budgets annexes (ZA et SPANC)	=	450 796.00 €
Total des recettes prévisionnelles d'Investissement	=	3 394 923.00 €
- Dont Résultat reporté 2018 =		835 486.26 €
- Dont Affectation du résultat 2018 – 1068 =		0.00 €
- CAF BRUTE (Virement de la SF) =		1 018 195.00 €
Volume budgétaire	=	10 794 322.00 €
Fonctionnement	=	7 399 399.00 €
Investissement	=	3 394 923.00 €

⇒ LES PARTICULARITÉS

Pascal GAROFALO précise que, pour la première année depuis le début de ce mandat, le Budget Primitif **s'équilibre sans emprunt et qu'aucune affectation de résultat de fonctionnement n'est nécessaire en investissement (compte 1068)**. Ainsi, tous les ratios connaissent une progression plutôt satisfaisante.

RATIOS :

CAF BRUTE	=	1 018 195.00 €
CAF NETTE	=	488 746.68 €
Annuité de la dette	=	529 500.00 €
Encours de la dette	=	6 163 240.00 €
TAUX D'ENDETTEMENT	=	9.19 %
TAUX D'AUTOFINANCEMENT	=	13.76 %
RATIO DE SURENDETTEMENT	=	0.83
RATIO DE DÉSENETTEMENT	=	6.05 années

Le Budget Primitif 2019 se veut solidaire par 4 actions fortes, avec les inscriptions suivantes :

- Solde du déficit de la ZA En Pont avec l'apport de 250 000.00 €,
- Solde du déficit d'investissement de la Maison de Santé avec une participation de 220 300.00 €,
- Annulation des allocations de compensation des 6 communes contributrices pour un montant de 33 726.00 € (inscription dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité 2019),
- Participation à 2 études pour les projets de fusions entre Communautés de Communes pour un montant de 16 870.00 € (Etude « Vouglans » = 7 875.00 € ; Etude Haut-Jura = 8 988.00 €),
- Prestation d'un cabinet de recrutement de médecins pour un montant de 18 000.00 € (avec une participation des médecins à hauteur de 4 800.00 € inscrits en recettes).

En investissement, l'ensemble des projets ont été inscrits bien que certaines subventions ne soient pas encore notifiées (donc non inscrites en recettes). Cependant, l'exécution de ces projets reste dépendante de l'obtention de ces aides.

Les principaux projets inscrits sans recettes notifiées sont les suivants :

- Aménagements de voies douces (en attente de notification Etat - DSIL),
- Aménagement numérique au Musée du jouet (en attente de notifications Région – Département - Interreg),
- Aménagement handicap & amélioration du bâtiment Musée du jouet (en attente de notification Etat – DETR),
- Acquisition d'équipement informatique pour la Médiathèque (En attente de notification DRAC),
- Les travaux de construction d'une salle modulaire (Dossier de financement en cours d'élaboration),
- Les travaux d'aménagement de 2 aires de camping-car (Dossier de financement en cours d'élaboration),
- Les travaux d'aménagement touristique au belvédère de Lect (Dossier de financement en cours d'élaboration).

Le Président demande s'il y a des questions, personne ne se manifestant, il propose de poursuivre ses explications concernant ce budget général.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Les dépenses de fonctionnement restent globalement stables par rapport à 2017 et 2018.

CHAPITRE 11

3 dépenses complémentaires en 2019 dans ce chapitre qui sont les suivantes :

- Le coût des études relatives au projet de fusion (Vouglans & Haut-Jura) pour un montant de 16 870 €, **au compte 617**,
- Le coût des honoraires pour expertise de la Via Ferrata pour un montant de 6 000.00 € **au compte 6227**,
- Le coût de la prestation de recrutement de médecins pour un montant de 18 000.00 € **au compte 611** (une recette est inscrite au 7788 pour un montant de 4 800.00 € = participation des médecins).

CHAPITRE 12

Ce chapitre est plus important qu'en 2018 pour plusieurs raisons :

- Le **reclassement 2019** à mettre en application dès le 1^{er} janvier, la valeur du point reste inchangée mais les grilles indiciaires sont revues, cela représente une augmentation brute de 3 000 € + les charges patronales ;
- La **participation au fonds handicap** dont le montant de la participation a doublé d'une part, parce que notre effectif nous donne comme obligation d'employer 2 ETP en situation de handicap (contre 1 personne ces dernières années) et, d'autre part, car nous n'avons plus de dépenses de personnel à déduire ;
- L'augmentation des **cotisations retraite CNRACL** ;
- Les **modifications de carrière** avec des avancements d'échelons ou de grades pour l'année 2019 ;
- Un **poste supplémentaire à l'accueil/billetterie** du Musée du jouet (sur 9 mois) ;
- Un **poste supplémentaire chargé de communication & de l'événementiel** à 80% (sur 9 mois) ;
- Un **contrat aidé PEC (Parcours Emploi Compétence)** sur 9 mois pour renforcer le service "ménage" de nos différentes structures ;
- Une enveloppe de 3000 € pour le **Compte Personnel de Formation (CPF)** comme validé lors du précédent conseil communautaire ;
- Le nombre de **saisonniers** reste inchangé par rapport aux années précédentes ;
- Les deux **postes de récolement** ont pris fin en février, ne sachant pas si une subvention de la DRAC pouvait perdurer. Nous avons depuis connaissance du renouvellement de la subvention. Il a donc été décidé de prévoir un poste à temps complet en récolement sur 6 mois (financé à 50%) et un poste 50% récolement / 50 % médiation (seule la partie récolement sera financée à 50%) ;
- Suite au départ d'un agent, une enveloppe pour la rémunération de **jours inscrits sur le Compte Epargne temps** de l'agent ;
- Une enveloppe pour les **astreintes** et les éventuelles **heures supplémentaires** ;
- Les éventuels remplacements connus à ce jour.

CHAPITRE 014

Compte 739211 - Les attributions de compensation 2019 sont égales à celles de 2018.

Compte 739223 – FPIC. Son montant est inconnu au moment de l'élaboration du budget primitif ; l'inscription est identique à 2018 ; un réajustement budgétaire sera fait à la réception de la notification courant juin.

↳ **Le FPIC des communes est pris en charge en totalité comme en 2018.**

CHAPITRE 65

Sont inscrits dans ce chapitre :

Le déficit du Musée du jouet pour un montant de 255 302.00 € (265 000.00 € en 2018) et le déficit du budget SPANC pour un montant de 29 020.00 €, **au compte 6521**.

On retrouve au **compte 6553** la cotisation au SDIS d'un montant de 223 284.00 € (comme chaque année est appliquée une augmentation de 0.3%).

Au compte 65541, sont inscrites les contributions au fonds de compensation des charges territoriales comme :

- La cotisation GEMAPI = 50 317.00 €
- La cotisation PAYS = 7 046.00 €
- La cotisation SCOT = 7 046.00 €

Au compte 657341, est inscrit le **reversement aux communes prévu dans le Pacte Financier et Fiscal de Solidarité** (PFFS) soit le montant de 376 822.00 € ; Ce reversement est égal à la hausse de la fiscalité d'un montant de 500 000.00 € déduit du montant du FPIC et autres déductions pour certaines communes (comme le financement Idéklic pour la commune de Moirans-en-M, les dépenses engagées pour les PLU, les AC pour les communes contributrices, ...). Comme évoqué ci-dessus dans le chapitre 014, le montant du FPIC étant inconnu à l'élaboration du budget primitif, il est inscrit une prévision identique à celle de 2018. Il sera réajusté lorsque la notification du FPIC sera reçue. Les avenants 2019 au PFFS seront alors rédigés et approuvés.

Cette année, s'ajoute une particularité. Suite à la demande des 6 communes contributrices aux AC, un geste de solidarité en leur faveur a été approuvé, et les Allocations de compensation (AC) versées leur seront réattribuées via le PFFS et ce, pour un montant de 33 726 €.

Rappel de la mise en place du PFFS 2018 :

Afin d'augmenter les moyens à l'échelle du territoire et de garantir la DGF en consolidant un CIF à 0,5, il a été décidé d'élaborer un Pacte Fiscal et Financier de Solidarité avec les communes. L'objectif de ce pacte étant l'optimisation fiscale :

- Augmentation des impôts locaux communautaires,
- Baisse des impôts communaux.

Compte 65548 – cotisation au SICTOM notifiée pour un montant de 569 175.00 € (566 840.00 € en 2018).

Compte 657358 – Une subvention d'un montant de 220 300.00 € est attribuée au CIAS pour combler le déficit d'investissement de la Maison de Santé.

Les montants inscrits aux **comptes 657348 & 657363** sont les participations au Budget Annexe ZA Grand Gizon pour couvrir les intérêts et le capital de la dette de l'emprunt de ce budget.

Le **compte 6574** couvre l'ensemble des subventions versées aux associations et autres organismes. Ces subventions versées représentent 231 687.00 €.

Le Président demande s'il y a des remarques, personne ne se manifestant, il poursuit la présentation.

CHAPITRE 66

Ce chapitre comptabilise les intérêts de la dette, les intérêts de la ligne de trésorerie, et les ICNE. (Intérêts connus non échus).

Les intérêts de la dette au 31/12/2019 s'élèvent à 150 733.16 €.

CHAPITRE 68

Il est inscrit dans ce chapitre au **compte 6815** la somme de 250 000.00 € ; **cette provision contribue à financer la globalité du déficit de la ZA En Pont.**

CHAPITRE 042

Ce chapitre regroupe les dotations aux amortissements, qui se répartissent comme suit :

- Amortissements des biens = 361 829.66 €,
- Amortissements charges financières (pénalités de remboursement emprunt) = 16 233.33 €.

RECETTES

CHAPITRE 70

Sont inscrits dans ce chapitre :

- Les prestations de la crèche pour un montant de 50 000.00 €,
- Les charges de personnel du Budget primitif Musée du jouet et Budget Primitif SPANC pour un montant de 435 487.00 €,
- Les charges de location des locaux situés sur le site Clairbois pour un montant de 5 280.00 €
- Les produits perçus par la Médiathèque (abonnements) et par l'Office de Tourisme (adhésions et ventes) pour un montant de 16 000.00 €.

CHAPITRE 73

73111 – Fiscalité = Montant inscrit selon les bases prévisionnelles 2019 notifiées

PANIER FISCAL PRÉVISIONNEL 2019

	BASES	TAUX	PRODUIT PRÉVISIONNEL	
			Bases X Taux	
TH	7 984 000	19.63%	1 567 259	
FB	9 555 000	5.76%	550 368	
FNB	414 900	12.78%	53 024	
Produit Taxe additionnelle FNB			1 600	
			2 172 251	2 172 251
CFE	6 044 729	22.39%	1 353 415	1 353 415
<i>Rôles supplémentaires 2018</i>				3 525 666
				3 525 666
IFER			245 240	
CVAE			603 118	
TASCOM			42 144	
			890 502	890 502
TOTAL sans TEOM				4 416 168
TEOM			671 478	671 478
TOTAL avec TEOM				5 087 646
FNGIR				-415 253
FPIC				-325 859
BMCFE				0.00
TOTAL ROLES GENERAUX 2019				4 346 534
Dotation compensation d'Etat réforme TP				
TOTAL PANIER FISCAL 2019				4 346 534

Le Président précise qu'il est proposé un budget **sans pression fiscale, ainsi les taux restent inchangés** :

- Taxe d'habitation = 19.63%
- Taxe Foncier Bâti = 5.76%
- Taxe Foncier Non Bâti = 12.78%
- CFE = 22.39%

Sont également inscrites dans ce chapitre, les recettes suivantes :

- Les AC des communes contributrices pour un montant de 37 509.00 €,
- Le reversement de la Taxe Foncière par les locataires situés sur le Site Clairbois pour un montant de 9 730.00 €,
- Le produit de la Taxe GEMAPI pour un montant de 50 317.00 €,
- Le produit de la Taxe de Séjour pour un montant de 32 000.00 €.

CHAPITRE 74

Sont inscrits **aux comptes 74124 & 74126** la dotation d'intercommunalité et la DGF pour un montant respectif de 6 213.00 € et 344 571.00 € ; les montants étant inconnus au moment de l'élaboration du budget, ils sont identiques à 2018 et seront réajustés à réception de la notification.

Les participations de la CAF pour le multi-accueil, le RAMI, la Ludothèque, la Fête de la Petite Enfance mais aussi la Coordination Petite Enfance sont comptabilisées **aux comptes 74780, 74781 & 74782** pour un montant global de 236 540.00 €.

Les subventions versées par l'ADEME sur la programmation TEPOS, la DRAC sur le Contrat Culture et le Département sur l'utilisation des équipements sportifs par le collège sont inscrites dans ce chapitre.

On y trouve également le versement des fonds de concours des communes inscrits dans le PFFS pour un montant de 23 100.00 €.

CHAPITRE 77

Au **compte 7788**, est inscrite la participation des médecins à la prestation d'un cabinet de recrutement pour un montant de 4 800.00 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Les dépenses d'investissement sont essentiellement des reports d'études et de travaux en cours comme :

- L'étude PLUi,
- L'étude de programmation de l'hébergement,
- L'étude de l'aménagement du Site du Regardoir,
- L'étude de l'aménagement numérique du Musée du jouet,
- L'étude Zéro phyto,
- Les travaux de Restructuration du Multi-accueil,
- Les travaux de Rénovation du Groupe Scolaire d'Etival,
- Les travaux de Réhabilitation des vestiaires de Coyron,
- Les travaux de Réfection de la toiture du Site Archéologique de Villards d'Héria,
- Les travaux d'aménagement d'une chaudière à granulés bois ;
- L'opération Natura 2000 – L'Ascencièrre à Châtel de Joux

CHAPITRE 20

Les nouvelles études budgétées sont :

- L'étude d'un pont pour la maison des aînés pour un montant de 3 000.00 €,
- L'étude pré-opérationnelle OPAH pour un montant de 70 000.00 €,
- La refonte du site internet partie Tourisme pour un montant de 5 200.00 €.

CHAPITRE 204

Concernant l'aménagement du Haut-débit, ont été budgétés :

- Le solde de la montée en débit pour la commune de Lect pour un montant de 8 050.00 €,
- Le solde de la Fibre FttH pour la commune de Chancia pour un montant de 18 540.00 €.

Les nouvelles inscriptions suivantes :

- la Fibre FttH pour la commune de Charchilla à hauteur de 50% soit un montant de 35 820.00 €,
- la Fibre FttH pour la commune de Maisod à hauteur de 50% soit un montant de 48 420.00 €.

Au compte 2041411, un fonds de concours pour la construction d'une salle socio-éducative à Maisod est attribué pour un montant de 70 500.00 €.

Le solde du fonds de concours au CFA du Sport pour un montant de 200 000.00 € est également inscrit **au compte 204182**.

Le compte 20422 comptabilise la somme de 50 000.00 € d'aides à l'immobilier d'entreprise avec les inscriptions suivantes :

- Report Cartonéo pour un montant de 7 000.00 € (travaux en cours)
- Report PBJB pour un montant de 2 947.00 € (travaux en cours)
- Report AGIB pour un montant de 10 000.00 € (travaux en cours)
- Nouvelle inscription pour un montant de 24 263.00 €

CHAPITRE 21

Des travaux d'aménagement handicap au Musée du jouet sont inscrits à hauteur de 8760.00 € ; il s'agit de la mise aux normes de 3 sanitaires et de l'installation de film UV ; *Une subvention DETR a été sollicitée ; non notifiée à ce jour donc non inscrite en recette.*

Des travaux d'aménagement scénographique au Musée du jouet sont inscrits à hauteur de 8 500.00 € ; il s'agit d'acquisition de mobilier bois et d'une maquette pédagogique Montagne du Jura ; *Une subvention Interreg a été sollicitée ; non notifiée à ce jour donc non inscrite en recette.*

L'aménagement numérique au Musée du jouet est inscrit pour un montant de 57 600.00 €. *Une subvention FEDER a été sollicitée ; non notifiée à ce jour donc non inscrite en recette.*

L'aménagement des voies douces est inscrit pour un montant de 232 560.00 € ; *Une subvention DSIL a été sollicitée ; non notifiée à ce jour donc non inscrite en recette.*

L'aménagement touristique du belvédère de Lect est inscrit pour un montant de 45 000.00 € ; *Des financements sont sollicités sans retour à ce jour.*

Le matériel informatique de la médiathèque sera renouvelé pour un montant de 11 950 €. *Une subvention DRAC a été sollicitée ; non notifiée à ce jour donc non inscrite en recette.*

CHAPITRE 23

La construction d'une salle modulaire est prévue sur l'aire sportive entre la Halle des Sport et le Gymnase pour un montant de 85 000.00 € ; *Des financements sont sollicités sans retour à ce jour.*

L'aménagement de 2 aires de camping-car est inscrit pour un montant de 55 000.00 € ; *Des financements sont sollicités sans retour à ce jour.*

Des travaux de réfection sont nécessaires à l'atelier technique et à la nouvelle salle hors sac pour un montant de 110 000.00 €.

Les travaux d'assainissement sont également nécessaires au centre de secours de Moirans-en-M pour un montant de 18 500.00 €.

Une provision de 5 000.00 € est inscrite pour d'éventuels travaux à la Via Ferrata.

CHAPITRE 16

Le montant du capital d'emprunt à rembourser au 31/12/2019 s'élève à 529 448.32 €.

CHAPITRE 27

Le montant des participations aux budgets annexes (ZA & SPANC) s'élève à 450 796.00 € dont :

- 161 500.00 € pour le budget ZA LES QUARRÉS,
- 146 100.00 € pour le budget ZI LAVANCIA,
- 76 700.00 € pour le budget ZA GD GIZON,
- 64 521.00 € pour le budget ZA EN PONT,
- 285.00 € pour le budget ZA LA CLAVELIERE,
- 1 690.00 € pour le budget SPANC.

CHAPITRE 020

Une provision d'un montant de 4 959.85 € est inscrite en dépenses imprévues.

RECETTES

**Seules les subventions notifiées sont inscrites.
Aucun emprunt n'est nécessaire.**

CHAPITRE 13

Aucunes nouvelles inscriptions, seuls des reports sont inscrits.

La seule exception est le compte 132414 – Fonds de concours des communes ; il s'agit des fonds de concours d'investissement versés par les communes et inscrits dans le PFFS 2019, à savoir :

- Fonds de concours de la commune de Charchilla pour le haut-débit pour un montant de 11 940.00 €,
- Fonds de concours de la commune de Maisod pour le haut-débit pour un montant de 16 140.00 €,
- Fonds de concours de la commune de Lavancia pour le PLU pour un montant de 6 600.00 €,
- Fonds de concours de la commune de Moirans pour le PLU pour un montant de 4 680.00 €.

CHAPITRE 10

Le FCTVA est calculé sur les comptes 21 & 23 sur 3 trimestres, il est estimé à 288 299.75 €, avec un report de 81 299.75 € (FCTVA 2018 en attente de versement).

Aucune affectation du résultat 2018 n'est nécessaire au compte 1068.

CHAPITRE 27

Le montant des participations des budgets annexes (ZA & SPANC) s'élève à 90 620.00 €, dont :

- 50 420.00 € pour le budget ZA EN PONT,
- 40 200 € pour le budget SPANC.

CHAPITRE 040

On retrouve dans ce chapitre (=chapitre 042 DF) les dotations aux amortissements, qui se répartissent comme suit :

- Amortissements des biens = 361 829.66 €,
- Amortissements charges financières (pénalités de remboursement emprunt) = 16 233.33 €.

⇒ LE VOLUME BUDGÉTAIRE

BUDGETS	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAUX
GÉNÉRAL	7 399 399.00	3 394 923.00	10 794 322.00
ZI LAVANCIA	587 091.97	724 969.59	1 312 061.56
ZA GD GIZON	575 133.81	530 417.81	1 105 551.62
ZA LA CLAVELIÈRE	74 237.16	74 237.16	148 474.32
ZA LES QUARRÉS	422 370.61	276 370.61	698 741.22
ZA EN PONT	560 914.73	625 435.73	1 186 350.46
SPANC EAU & ASSAIN.	119 922.61	43 080.00	163 002.61
MUSÉE DU JOUET	755 910.00	0.00	755 910.00
	10 494 979.89	5 669 433.90	16 164 413.79

BUDGETS ANNEXES

BUDGET MUSÉE DU JOUET

Seules sont inscrites dans ce budget des dépenses et recettes de fonctionnement ; l'investissement est inscrit dans le budget général.

La masse globale de ce budget s'élève à 755 910.00 € ; elle englobe toutes les dépenses afférentes au Musée, à la Boutique et à l'Hébergement, qui se répartissent comme suit :

CHAPITRE 11

- Musée + Boutique = 370 320.00 €
- Hébergement = 11 280.00 €

CHAPITRE 12

- Charges de personnel = 374 000.00 €

TD

Les recettes englobent :

- La variation de stocks pour un montant de 30 600.00 €,
- La billetterie musée pour un montant de 232 100.00 €,
- La vente en boutique pour un montant de 165 000.00 €,
- Les loyers hébergement + taxe de séjour pour un montant de 8 080.00 €,
- Les subventions diverses (DRAC, Région, CD ...) pour un montant de 41 185.00 €.

Le Président indique que ce budget est équilibré par la participation du Budget général qui s'élève à 255 302.15 €.

Pascal GAROFALO demande s'il y a des questions, personne ne se manifestant, il poursuit la présentation des budgets annexes.

BUDGET SPANC EAU & ASSAINISSEMENT

Le Président explique que ce budget englobe l'ensemble des opérations liées au service SPANC, mais aussi l'ensemble des opérations liées à l'étude du transfert de compétence eau potable et assainissement collectif. Il a été décidé, dès sa création, d'effectuer cette étude de faisabilité en interne.

⇒ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement concernent :

- le service SPANC avec les prestations 'visites et vidanges' pour un montant de 11 000.00 €,
- une part consacrée à l'étude, part salariale relative au temps travaillé par certains agents sur cette étude pour un montant de 62 410.00 €,
- les subventions perçues par l'agence de l'eau et reversées aux communes ayant contribuées aux zonages d'assainissement pour un montant de 17 100.00 €,
- les dotations d'amortissement des biens pour un montant de 4 843.60 €.

Les recettes de fonctionnement sont :

- les redevances pour un montant de 15 550.00 €,
- la mise à disposition de l'agent SPANC au syndicat de la Mercantine pour un montant de 10 300.00 €,
- les subventions de l'agence de l'eau et de l'Etat (DETR) sur l'étude pour un montant de 39 150.00 € et 20 650.00 €,
- les dotations aux amortissements des subventions pour un montant de 2 880.00 €,
- la participation du Budget général pour assurer l'équilibre d'un montant de 29 013.61 €.

⇒ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Cette année, il n'y a pas d'opération de réhabilitations pour compte de tiers, l'Agence de l'Eau a cessé ses financements.

Les dépenses d'investissement sont :

- le remboursement de l'avance faite par le Budget général les années précédentes soit un montant de 40 200.00 €,
- les dotations aux amortissements des subventions pour un montant de 2 880.00 €.

Les recettes d'investissement sont quant à elles :

- le financement de l'Etat (DETR) attendu sur l'étude soit un montant de 5 400.00 €,
- les dotations d'amortissement des biens pour un montant de 4 843.60 €,
- l'avance du Budget général pour un montant de 1 683.75 €.

BUDGET ZI LAVANCIA

Les dépenses de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- Travaux de viabilisation de la parcelle JACQUIER pour un montant de 5 000.00 €,
- Travaux de marquage sol rond-point : 2 500.00 €.

Les recettes de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- Excédent reporté : 63 870.67 €.

Les dépenses d'investissement inscrites sont les suivantes :

- Déficit reporté : 201 748.29 €

Les recettes d'investissement inscrites sont les suivantes :

- Avance participation d'équilibre du Budget Général pour un montant de 146 077.62 €.

BUDGET ZA GRAND GIZON

RAPPEL : Conformément à la demande de la Cour Régionale des Comptes, l'ensemble des dépenses relatives à l'entretien des bâtiments CLAIRBOIS sont inscrites depuis 2016 dans le budget général, ainsi que les recettes de locations et charges.

Seules les dépenses et recettes afférentes aux travaux de la zone d'activité restent inscrites sur ce budget.

⇒ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- Déficit reporté : 86 815.99 €
- les études suivantes :
 - étude Dalle du bâtiment 'Grande Hauteur' pour un montant de 1 500.00 €,
 - étude du géomètre Parcelle 'Grande Hauteur' pour un montant de 3 000.00 €,
- les travaux suivants :
 - report Démolition du bâtiment grande hauteur pour un montant de 40 000.00 € (non facturé sur 2018),
 - assainissement collectif pour un montant de 100 000.00 €,
 - aménagement Signalétique, Ralentisseurs, etc. pour un montant de 5 900.00 €,
 - aménagement accessibilité Bâtiment Clairbois pour un montant de 5 000.00 €,
 - remplacement porte Menuiserie du Lizon pour un montant de 2 400.00 €,
 - réparation toiture bâtiment Clairbois pour un montant de 2 400.00 €,
 - réparation fuite chez Néotilus pour un montant de 2 400.00 €,
- Les intérêts d'emprunt pour un montant de 1 810.00 €.

Les recettes de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- vente de terrain Parcelle Petit Gezon pour un montant de 10 000.00 €,
- vente de la parcelle 'Grande Hauteur' pour un montant de 17 000.00 €,
- revente de matériaux suite à la démolition du bâtiment 'Grande Hauteur' pour un montant de 16 600.00 €,
- subvention de fonctionnement du Budget Général pour un montant de 15 275.00 € + 1 810.00 € pour couvrir les intérêts et le capital de l'emprunt de ce budget.

Les dépenses d'investissement inscrites sont les suivantes :

- remboursement du capital d'emprunt pour un montant de 15 275.00 €.

Les recettes d'investissement inscrites sont les suivantes :

- excédent reporté : 128 806.31 €,
- avance participation d'équilibre du Budget Général pour un montant de 76 663.68 €.

BUDGET ZA LES QUARRÉS

Les dépenses de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- acquisition terrain à aménager et frais pour un montant de 6 000.00 €,
- honoraires de maîtrise d'œuvre pour un montant de 69 850.00 €,
- honoraires autres études (sols, loi sur eau, ...) pour un montant de 86 150.00 €,
- travaux de viabilisation pour un montant de 145 440.00 €.

Les recettes de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- subvention FNADT (notifiée pour un montant de 508 830.00 €), perçue et inscrite pour un montant de 146 000.00 €,
- aucune vente de terrain n'est inscrite.

Les dépenses d'investissement inscrites sont les suivantes :

- aucune dépense n'est inscrite, excepté les stocks.

Les recettes d'investissement inscrites sont les suivantes :

- avance participation d'équilibre du Budget Général pour un montant de 161 491.30 €.

BUDGET ZA LA CLAVELIÈRE

Les dépenses de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- déficit reporté pour un montant de 983.00 €,
- une seule dépense concernant la taxe foncière pour un montant de 160.00 €.

Les recettes de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- aucune recette n'est inscrite, excepté les stocks.

Les dépenses d'investissement inscrites sont les suivantes :

- aucune dépense n'est inscrite, excepté les stocks.

Les recettes d'investissement inscrites sont les suivantes :

- avance participation d'équilibre du Budget Général pour un montant de 285.00 €.

Le Président demande s'il y a des questions.

Dominique GRESSET BOURGEOIS demande si, avec l'apport du budget général d'un montant de 220 300 euros, le budget prévisionnel de la maison de santé s'équilibre.

Le Président lui répond que cette participation couvre le déficit d'investissement et non celui de fonctionnement qui s'élève quant à lui à 70 000 euros. La collectivité ne peut couvrir ce déficit. Il précise en revanche que l'emprunt pour le CIAS se termine bientôt et qu'il y aura peut-être des solutions à envisager à ce moment.

Gérald HUSSON revient sur les travaux de réseau d'assainissement de la zone en Gezon, il demande pourquoi cette ligne n'est pas inscrite en investissement.

Le Président lui explique que sur les budgets annexes des zones, ces inscriptions sont en fonctionnement et la TVA est entièrement récupérée.

BUDGET ZA EN PONT

RAPPEL : Suite aux conseils et avis de la Direction des Finances Publiques, le budget ZA En Pont a été réouvert en 2017, puisqu'il reste finalement un terrain à vendre et que le déficit n'a pas encore été absorbé par le budget général.

Un travail de synthèse a été entrepris avec les services de la DGFIP afin d'établir un bilan financier de la ZA EN PONT. Après avoir répertorié l'ensemble des mouvements comptables réalisé sur cette zone, il en ressort un déficit comptable réel de 289 586.73 €.

Ce déficit se doit d'être absorbé par le budget général. Il avait été demandé à Mme la Sous-Préfète, son accord pour inscrire ce déficit de manière échelonnée sur plusieurs années.

Le déficit a été absorbé à hauteur de 50 000.00 € sur l'exercice 2018.

Le déficit serait absorbé à hauteur de 250 000.00 € sur l'exercice 2019.

↳ **Le déficit de cette zone sera alors totalement absorbé à la fin de l'exercice 2019.**

Les dépenses de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- les stocks constatés au 31/12/15 pour un montant de 560 914.73 €.

Les recettes de fonctionnement inscrites sont les suivantes :

- excédent reporté : 271 328.00 €,
- vente de terrains pour un montant de 40 000.00 €.

Les dépenses d'investissement inscrites sont les suivantes :

- déficit reporté : 260 910.11 €,
- remboursement capital d'emprunt au Budget général pour un montant de 64 521.00 €,
- remboursement de la participation du Budget général pour un montant de 50 418.00 €,
- stock final au 31/12/17 pour un montant de 249 586.73 €.

Les recettes d'investissement inscrites sont les suivantes :

- avance du Budget général pour un montant de 64 521.00 €,
- stocks constatés au 31/12/15 pour un montant de 560 914.73 €.

Les écritures de stocks des budgets annexes ont été mises à jour, et s'inscrivent comme telles aux budgets 2019 :

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES ECRITURES DE STOCKS - BUDGETS ANNEXES ZI & ZA 2019

BUDGETS		DEPENSES		RECETTES	
		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
ZA LES QUARRÉS					
71355	Constatation balance d'entrée	114 879.31 €			
71355	Transfert du nouveau stock			287 370.61 €	
3555	Annulation du stock initial				114 879.31 €
3555	Intégration du stock final		287 370.61 €		
ZA GRAND GIZON					
71355	Constatation balance d'entrée	309 335.82 €			
71355	Transfert du nouveau stock			511 041.81 €	
3555	Annulation du stock initial				309 335.82 €
3555	Intégration du stock final		511 041.81 €		
ZA LA CLAVELIERE					
71355	Constatation balance d'entrée	73 094.16 €			
71355	Transfert du nouveau stock			74 237.16 €	
3555	Annulation du stock initial				73 094.16 €
3555	Intégration du stock final		74 237.16 €		
ZI LAVANCIA					
71355	Constatation balance d'entrée	515 721.30 €			
71355	Transfert du nouveau stock			523 221.30 €	
3555	Annulation du stock initial				515 721.30 €
3555	Intégration du stock final		523 221.30 €		
ZA EN PONT					
71355	Constatation balance d'entrée	560 914.73 €			
71355	Transfert du nouveau stock			249 586.73 €	
3555	Annulation du stock initial				560 914.73 €
3555	Intégration du stock final		249 586.73 €		

Le Président propose à ses collègues de voter les 8 budgets primitifs dans leur globalité, cette proposition est validée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Pascal GAROFALO remercie l'assemblée pour ce vote à l'unanimité.

- Affectation du résultat 2018

Le Président précise qu'il n'est pas nécessaire d'affecter du résultat 2018 au compte 1068.

Cette affectation est acceptée par toutes et tous (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Vote des taux de fiscalité 2019

Il est proposé un budget **sans pression fiscale, ainsi les taux restent inchangés** :

- Taxe d'habitation = 19.63%
- Taxe Foncier Bâti = 5.76%
- Taxe Foncier Non Bâti = 12.78%
- CFE = 22.39%

	Bases prévisionnelles 2019	Taux votés	Produit prévisionnel attendu 2019
TH	7 984 000	19.63 %	1 597 259.00 €
TFB	9 555 000	5.76 %	550 368.00 €
TFNB	414 900	12.78 %	53 024.00 €
CFE	6 044 729	22.39%	1 353 415.00 €
TOTAL			2 170 651.00 €

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Ordures ménagères : taux 2019

Les base prévisionnelles 2019 pour la TEOM s'élève à 5 921 326 ;

Le Président propose à l'assemblée de maintenir le taux actuel (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

• Subventions aux associations

EXERCICE 2019 - ATTRIBUTION SOUTIEN FINANCIER AUX ASSOCIATIONS

		Budgété 2019
IDEKLIC	Participation programmation culturelle+ateliers - 6288 33 000 € + 25 000 €	58 000.00 €
JURA SUD FOOT	Ecole et dynamique éducative+Participation service Transports	45 000.00 €
ECOLE DE MUSIQUE JURA SUD	Projet éducatif	35 000.00 €
NOEL AU PAYS DU JOUET	Programmation culturelle+ateliers	23 400.00 €
GESTION FRUITIERE FORESTIERE	Chambre d'agriculture	10 000.00 €
TECBOIS	3 ans 2018-2019-2020 - 30 000.00 €	10 000.00 €
ATELIER AU VILLAGE		7 600.00 €
MÉMOIRE DU BARRAGE		7 500.00 €
JURA SUD HANDBALL	Ecole de Hand	7 000.00 €
VACHE QUI RUE		3 500.00 €
MISSION LOCALE SUD JURA		3 797.00 €
VELO HT-JURA ST CLAUDE	Gentleman A. VUILLERMOZ	1 000.00 €
AUTOMNE MUSICAL		1 000.00 €
MOTO CLUB	Championnat de France d'enduro	- €
SPARTAN		- €
VOLODALEN		800.00 €
MAIRIE DE MOIRANS EN MONTAGNE	Participation collectif des JEMA	500.00 €
TRIATHLON VOUGLANS		540.00 €
DUO TRAIL DES CROZETS		- €
CONTRAT CULTUREL DRAC		11 800.00 €
	Cie chercheurs d'air = 1000 € Festival Musique Baroque = 500 € Idéklc = 3500 € Ecole de musique = 600 € Vache qui Rue = 1500 € Musée du Jouet = 2700 € Noël au P du J = 2000 €	
FESTIVAL DE MUSIQUE DU HT JURA		750.00 €
JURA SUD ACTIVITÉS	Judo	1 000.00 €
MAIRIE DE ST CLAUDE	Participation frais avocats Hopital	1 500.00 €
CENTRALES VILLAGEOISE	Participation Fruitière à énergie du Ht-Jura	2 000.00 €
		231 687.00 €

Cette proposition d'attribution de subventions aux associations est validée par toutes et tous (résultat des votes : 31 pour - 0 contre - 0 abstention).

3. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial : manifestation spontanée d'intérêt

Le Président explique que 2 éléments ont déclenché une réflexion :

1. Un appel à manifestation d'intérêt de la DDT du Jura pour demander une autorisation d'occupation temporaire du domaine public fluvial (paru le 19 mars)
Cela concerne les 3 ports de Vouglans :
 - La Saisse
 - Meix
 - Mercantine
2. Un courrier du Département du Jura (le 28 mars) nous suggérant de répondre à cet appel afin de prendre le relai du Département qui estime qu'il n'a plus vocation à exploiter des aménagements de ce type.

Récupérer la gestion du port de la Mercantine serait pertinent dans une logique de maîtrise sur la gestion et la valorisation de cet outil.

Cependant, la réponse à la DDT doit intervenir d'ici le 19 avril 2019 et pour une prise d'effet au 1^{er} mai 2019. Il s'agit de délai très court pour mesurer les tenants et les aboutissants de cette reprise notamment les modalités financières avec la Régie de Chalain et les conditions de transfert des équipements du Département vers la communauté de communes.

A ceci s'ajoute la réflexion de fusion des communautés de communes autour du Lac de Vouglans : il serait plus pertinent de mener cette réflexion à l'échelle de la potentielle grande communauté de communes.

Dans ce contexte, il est proposé

- De ne pas répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la DDT,
- De répondre par courrier au Département que malgré tout l'intérêt de cette reprise des ports, la CC Jura Sud souhaite mener cette réflexion après la fusion potentielle.

Pascal GAROFALO procède à la lecture de l'ébauche du courrier de réponse auprès du Conseil Départemental et demande l'avis de ses collègues.

Jean-Robert BONDIER s'interroge sur la position des 3 autres communautés de communes du côté des Lacs. Le Président lui précise qu'elle est la même que la nôtre et que les 3 autres collectivités ont prévu de rédiger le même type de réponse.

Guy MOREL s'inquiète sur le fait que ces lieux puissent être privatisés par des entreprises par exemple. Le Président lui répond que légalement, ce n'est pas possible puisqu'il y a une convention qui court pour 5 ans.

Gérald HUSSON valide cette position propose l'éventualité de passer par une étude juridique pour poursuivre la réflexion.

Pascal GAROFALO lui indique que sa remarque est bonne.

Michel BLASER rappelle le fait qu'au niveau national, l'objectif est la privatisation des Lacs.

Le Président précise qu'il est totalement d'accord avec cette remarque : la fusion des communautés de communes pourra répondre à cette crainte car « plus on est gros, plus on a du poids » (sic).

Olivier GAMBÉY alerte ses collègues sur la sécheresse qui peut également être un problème pour la gestion de ces lacs.

Pascal GAROFALO clôt le débat en précisant que tous ces éléments seront à revoir et que cela rend le courrier proposé d'autant plus pertinent. Avec l'accord des conseillers communautaires, ledit courrier sera envoyé.

4. Projet de fusion des communautés de communes

- Périmètre d'étude

Pascal GAROFALO précise qu'il y a eu 14 réunions de travail depuis le 21 février 2019 sur le projet de fusion côté Vouglans.

Parmi ces rencontres, le Comité de pilotage du 14 mars 2019 (une synthèse des échanges a été envoyée par mail aux Maires et Mairies) :

- Le portage politique est à renforcer / affirmer : les 4 Pdt-es prévoient de s'afficher ensemble
- Sur l'organisation, la gouvernance de proximité sera à travailler lors **d'Atelier en avril** avec l'ensemble des élus municipaux.
- Sur le projet, des grandes lignes sont à faire ressortir des 4 projets de territoire pour accompagner les réflexions lors **des Ateliers d'avril**.
- Le diagnostic financier montre 4 situations saines qui se ressemblent dans les montants investis et dans l'endettement. Les taux fiscaux ne sont pas si différents. La suite du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité de la CC Jura Sud est à définir (s'il s'arrête, les communes devront revoir leurs taux à la hausse).
- Le diagnostic juridique présente beaucoup de similitudes dans les compétences. Les différences portent principalement sur l'assainissement collectif (à prendre obligatoirement car 2 EPCI l'ont déjà), le service scolaire et péri/extrascolaire, les modes de gestion de certaines compétences telles que déchets, multi-accueil, péri/extrascolaire (régie, délégation).
- Les prochaines étapes sont :
 - o **18 et 25 avril 2019** : Ateliers de travail à Clairvaux et Orgelet (courriers d'invitation envoyés par mail aux adresses mails connus et aux Mairies pour diffusion),
Les élus municipaux y seront sollicités sur les grandes lignes du projet, les modalités d'organisation et de gouvernance ainsi que sur le nom de la future collectivité.
 - o **23 mai 2019** : réunion de restitution des Ateliers.

Le Président indique que les indicateurs sont bons et que ce projet de fusion est tout à fait réalisable.

Afin de bien appréhender le projet, une **lettre d'information** a été réalisée et diffusée en début de semaine : d'autres suivront.

Par ailleurs, un **Eductour** sera proposé sur la journée du **samedi 11 mai** afin de faire le tour des 4 communautés de communes : une invitation sera envoyée prochainement (participation demandée de 10€ pour les repas et transport).

Claude BENIER ROLLET complète le propos du Président en indiquant que l'objectif de cette journée est de faire découvrir « les pépites » de notre territoire. Claude BENIER ROLLET présente le détail du planning de la journée.

Il invite également ses collègues à distribuer le plus largement possible la Lettre d'information sur ce projet de fusion.

Isabelle TISSOT félicite le travail effectué sur cette Lettre d'information, concise et surtout accessible à tous.

Elle ajoute que ce qui « l'ennuie » est plutôt la communication que diffuse la presse sur l'éventualité d'une fusion côté Haut-Jura.

Le Président la rejoint sur ce sujet, il indique d'ailleurs que l'objectif à présent est de « s'afficher » le plus largement possible avec les 3 autres communautés de communes du côté des Lacs. Il précise qu'un communiqué de presse a été diffusé à ce sujet avec une photo des 4 Président(e)s « côté Vouglans ».

Il ajoute que c'est également l'objectif de cette proposition de délibération de ce soir : délibérer de façon ferme et définitive pour acter l'absence des 17 communes de la CC Jura Sud dans le périmètre côté Haut-Jura.

Guy MOREL précise que c'est une bonne initiative mais il souhaiterait tout de même je cite : « rencontrer la mariée », en effet, il aimerait rencontrer tous les maires des 4 communautés de communes lors d'une réunion spécifique.

Claude BENIER ROLLET lui rappelle que c'est l'objectif des 2 ateliers des 18 et 25 avril prochains, de permettre aux élus de toutes les communes de se rencontrer.

Le Président répond à Guy MOREL que c'est une bonne idée.

Serge LACROIX indique qu'il faudra aussi aborder lors de ces rencontres, des sujets concrets tel que le lieu du siège de cette future communauté de communes à 4 : il précise qu'en tant que Maire, il n'est pas très favorable au lieu pressenti sur Orgelet, Moirans-en-M. étant la commune avec le plus grand nombre d'habitants.

Bernard JAILLET s'interroge sur la gouvernance, il demande si ce sont les Conseils communautaires qui vont voter sur le choix de la gouvernance.

Le Président lui répond que non, ce sont les communes qui vont délibérer après la saisine par le Préfet.

Gérald HUSSON revient sur le positionnement avant le 1^{er} mars imposé par le Préfet pour qu'une commune délibère pour un changement d'EPCI, le calendrier de la procédure de fusion très contraint. Il estime que le temps imparti est trop court : il n'est pas contre ce projet mais la question du « timing » le dérange.

Le Président revient sur ses propos. Il indique qu'il respecte son avis et qu'il a le droit de ne pas être d'accord mais regrette qu'à chaque fois, le temps imparti revienne « sur le tapis ».

Pascal GAROFALO reprend l'historique de ce projet de fusion, il précise que ce projet date de 15 années, puisque lors des précédents mandats avec la Présidence de Jean BURDEYRON, la fusion autour du Lac de Vouglans était déjà envisagée.

En début de ce mandat également puisque le 20 juillet 2015, le projet de fusion avait déjà été présenté. L'assemblée a ensuite délibéré le 20 octobre 2015 en réponse au projet de SDCl (Schéma départemental de Coopération Intercommunale) en demandant de prendre en compte le projet de fusion à 4 : le résultat des votes a été de 27 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

Pascal GAROFALO procède à la lecture de ce projet de fusion du 20 juillet 2015 dernier.

Le Président ajoute que le 27 septembre 2018, le conseil communautaire a délibéré afin de ne pas intégrer la fusion côté Haut-Jura avec le résultat des votes suivants : 30 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.

Pascal GAROFALO précise qu'en plus d'être Président de Jura Sud, il est également Maire d'une commune et le sujet de cette fusion côté Vouglans est abordé depuis longtemps auprès de son conseil municipal. Lors de la cérémonie des vœux également, le sujet a été abordé et personne ne s'est manifesté contre ce projet. Il indique qu'il y a un temps pour tout : un temps pour la réflexion et un temps consacré à l'action. Nous sommes maintenant dans la phase « action ». Je cite : « on va essayer de prendre ce train puisque ça fait des années que l'on en parle ».

Bernard JAILLET s'interroge sur le maintien des transports scolaires assurés par la CC Jura Sud vers les équipements sportifs et culturels.

Le Président lui répond que nous ne sommes pas les seuls à proposer ce service et que l'on n'est pas encore à ce stade de la réflexion.

Claude BENIER ROLLET complète le propos du Président en disant que nous avons la chance d'avoir une collectivité qui est dynamique et nous avons un temps d'avance précieux sur ce sujet qui pourrait « emmener » tout le monde.

Jacques ZANINETTA précise que c'était la même appréhension en 1993 lorsque le SIVOM est passé en district à l'époque.

Jean-Charles DALLOZ rejoint Claude BENIER ROLLET en précisant que Jura Sud représente une réelle dynamique avec un système qui fonctionne très bien et propose à ses collègues de profiter de cette opportunité de regroupement.

Gérald HUSSON indique qu'il n'a pas peur du projet, ce n'est pas le problème, ni le sujet. Jura Sud représente une véritable machine qui tire vers le haut et qui fonctionne bien avec des moyens. Cependant, pour le processus, je cite : « il faut poser les bases avant ».

Gilles GUICHON ajoute que le projet de cette future fusion donne de l'espoir pour le site de Coiselet, il espère que la future grande communauté de communes sera intéressée par ce site.

Jacques ZANINETTA lui indique qu'il en est certain.

fh

Le Président lui précise que Monsieur Jean-Louis DELORME, Président de la communauté de communes Petite Montagne a justement abordé le sujet hier en réunion à Orgelet.

Gilles GUICHON et Julien MANNA précisent également que c'est un beau projet mais s'inquiètent des conséquences des très prochaines élections municipales : si les élus actuels ne repartent pas, notamment, les Présidents, je cite : « qui va conduire le train après ? ».

Le Président leur répond qu'il pense exactement l'inverse. C'est une chance immense d'avoir 4 Présidents de 4 collectivités qui font tout pour avancer, pour leur territoire et uniquement pour leur territoire.

La proposition de délibération de périmètre d'étude est validée (*résultat des votes : 29 pour – 0 contre – 2 abstentions*).

5 Développement économique et mutualisation

- ZAE Grand Gizon : vente d'une parcelle

Serge LACROIX explique que suite à la démolition du bâtiment dit « grande hauteur », la parcelle AL162 est disponible. Afin de garder une surface de circulation, elle est proposée à la vente pour partie à raison d'une surface de 1717m² et d'une plus petite de 220 m².

Monsieur Boris ROUYER représentant la SCI Immorobo 39, propriétaire des locaux d'Actemium situés sur la ZAE Grand Gizon en face de cette parcelle, souhaite l'acquérir afin de construire un bâtiment qui permettra le développement des activités d'Actemium. Serge LACROIX précise que le personnel de cette société s'élevait à 7 personnes en 2014, puis 15 salariés en 2015, 40 personnes en 2019 avec des perspectives qui s'élèvent à 60 personnes.

Il est donc proposé de délibérer en faveur de la vente de la parcelle à la SCI Immorobo 39 pour un montant de 10€/m² HT soit 19 370 € HT.

Cette vente est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- ZAE La Clavelière : vente d'une parcelle

Serge LACROIX informe ses collègues que Monsieur Boris SAENGER, gérant de la Ferme des Rivons à Leschères recherche un terrain pour l'installation de poules pondeuses pour développer son activité actuelle.

Ainsi, la parcelle n°AO 118 sur la ZAE La Clavelière à Vaux-les-Saint-Claude pourrait l'intéresser pour partie (une partie ayant déjà été vendue à la Mairie de Vaux).

Etant sur une activité agricole et non artisanale, le prix au m² doit être adapté (à ce jour, il était estimé à 3,13€/m²) : une analyse plus fine doit être faite qui n'a pas abouti ce jour. Ce point sera donc remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil.

- ZAE Les Quarrés : acquisition foncière

Serge LACROIX précise que, après arpentage, il est proposé d'acquérir 10 parcelles ou partie de parcelles de la commune de Moirans-en-M pour la future ZAE dite Les Quarrés. Les 30 772 m² sont proposés pour 1 € symbolique.

- Parcelle cadastrée section AP n°233 pour partie : 99 m²
- Parcelle cadastrée section AP n°235 pour partie : 1 573 m²
- Parcelle cadastrée section AP n°253 pour partie : 54 m²
- Parcelle cadastrée section AV n°87 pour partie : 951 m²
- Parcelle cadastrée section AV n°92 pour partie : 1 420 m²
- Parcelle cadastrée section AV n°95 : 6 950 m²
- Parcelle cadastrée section AV n°102 : 5 160 m²

- Parcelle cadastrée section AV n°129 pour partie : 3 198 m²
- Parcelle cadastrée section AV n°131 pour partie : 847 m²
- Parcelle cadastrée section AV n°204 pour partie : 10 520 m²

Cette acquisition foncière globale est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 31 pour – 0 contre – 0 abstention*).

René MARGUET sollicite la parole. Il rappelle que Vaux-les-Saint-Claude est sur un projet de construction d'un Pôle de santé avec logements adaptés. Dans ce cadre, la doctresse déjà est implantée sur la commune, est pleinement partie prenante. Il regrette donc très fortement qu'elle ait été sollicitée pour s'installer à la Maison de santé de Moirans-en-Montagne.

René MARGUET précise qu'il ne peut pas accepter une telle façon de procéder dans une intercommunalité. Dans ce contexte, il a décidé de démissionner de sa fonction de conseiller communautaire. Il quitte la séance à 20h48.

Départ de René MARGUET à 20h48, le résultat des votes en sera donc modifié

6 Culture et Communication

- Convention CTDCEAC

Claude BENIER-ROLLET explique que c'est la dernière année de la convention « CTDCEAC » (Convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle) avec la DRAC Bourgogne-Franche-Comté : il s'agit aujourd'hui d'en approuver le plan de financement.

Pour rappel, financièrement, la DRAC subventionne le contrat à hauteur de 15 000 € qui représente 50% du coût de l'action. Pour cette 3^{ème} année, Jura Sud participera de nouveau à hauteur de 15 000 € :

Dépenses €		Recettes €	
Actions et projets culturels	30 000.00	DRAC	15 000.00
		Autofinancement CC Jura Sud	15 000.00
TOTAL €	30 000.00	TOTAL €	30 000.00

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Claude BENIER-ROLLET précise que, pour l'année 3, dans le cadre de la Convention territoriale de développement culturel et d'éducation artistique et culturelle entre la Communauté de Communes Jura Sud et la DRAC Bourgogne Franche-Comté, la répartition financière de la part de la DRAC proposée se ferait comme suit :

Association/Structure	Dépenses €
Festival de Musique Baroque du Jura	500.00
Cie des Chercheurs d'Air	1000.00
CC Jura Sud – Enfants du 7 ^{ème} art	2 500.00
Association Festival Ideklic	3 500.00
Ecole de musique Jura Sud	600.00
Médiathèques Jura Sud	700.00
Vache Qui Rue - Théâtre Group'	1 500.00
Musée du Jouet	2 700.00
Association Noël au Pays du Jouet	2 000.00
TOTAL €	15 000.00

Il demande à l'assemblée d'approuver cette répartition et les conventions financières passées avec chacune des associations/structures susvisées. Il précise que toutes les actions du contrat sont exposées

TD

dans le document « Territoire en Culture(s) » distribué lors d'un précédent conseil communautaire. Ce document est également disponible sur notre site internet/extranet et sur toute demande à la CC Jura Sud.

Cette répartition financière pour l'année 3 est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Enfin, Claude BENIER-ROLLET indique que la délibération du 13 avril 2017 qui concerne la répartition financière de l'année 1 présente une erreur. En effet, l'Inspection Académique avait été identifiée comme bénéficiaire d'une subvention de 1 000 € alors que c'est l'Ecole de Musique Jura Sud qui a porté l'action. Il est donc nécessaire de modifier cette délibération et la répartition financière pour attribuer cette somme à l'Ecole de Musique dans le but de solder l'opération :

Association/Structure	Dépense €
Ecole de musique Jura Sud	2 000.00
Comité Culturel Moirans	1 000.00
Vache Qui Rue	1 000.00
Cité Scolaire Pierre Vernotte	700.00
Association Idéklic	4 500.00
Musée du Jouet	2 800.00
CC Jura Sud	3 000.00
TOTAL €	15 000.00

Cette proposition est votée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Subvention : DRAC (service des publics, récolement)

Claude BENIER-ROLLET est très satisfait des résultats d'une étude menée sur le territoire du Jura sur les sites les plus visités du département. Il indique qu'au classement, le site des Salines est le premier site visité sur l'année 2018 et que le musée du Jouet arrive en deuxième position avec 52 000 visiteurs. Arrivent ensuite, les Mondes polaires à Prémanon puis la Maison de la vache qui rit.

Claude BENIER-ROLLET aborde les subventions à demander à la DRAC pour le service des publics et le récolement.

Tout d'abord, pour le service de conservation / récolement, il est proposé de demander une aide à hauteur de 50% sur le financement d'un poste complet et d'un demi-poste sur le récolement (le 2^{ème} poste sera complété par demi-poste sur la médiation). Le budget prévisionnel est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes €	
Salaires chargés (1,5 postes)	40 830.00	DRAC (50%)	20 415.00
		Autofinancement CC Jura Sud	20 415.00
TOTAL € HT	40 830.00	TOTAL €	40 830.00

Ensuite, pour le service des publics, il est proposé de demander une aide à hauteur de 30% sur le financement de 4 actions distinctes :

- 1/ Actions d'éducation artistique et culturelle** : création d'un escape game et d'un atelier de pratique artistique en lien avec CANOPE et la DSDEN du Jura (action menée en partenariat avec le collège de Moirans-en-Montagne à l'occasion de la Nuit des Musées) ;
- 2/ Actions envers les publics en situation de handicap** : acquisition de facsimilés de jouets antiques pour une visite tactile ;

3/ **Joyeux anniversaire musée du Jouet** : plusieurs événements en lien avec la célébration des 30 ans du musée.

4/ **Application de visite en mobilité** : projet de redéploiement des outils de médiation numérique. Le plan de financement déjà validé par le conseil communautaire en 2018 pour des demandes de subvention au Département en plus de la Région : la DRAC viendra en complément.

Les budgets prévisionnels correspondant sont :

Action n°1 – Actions d'éducation artistique et culturelle

Dépenses € HT		Recettes €	
Matériel pédagogique	4 000.00	DRAC (30%)	4 635.00
Formation conseil	1 600.00	Mécénat	1 500.00
Temps agents	6 000.00	Autofinancement CC	9 315.00
Entrées gratuites Jura Sud (700 x 5,50€)	3 850.00	Jura Sud	
TOTAL € HT	15 450.00	TOTAL €	15 450.00

Action n°2 – Actions envers les publics en situation de handicap

Dépenses € HT		Recettes €	
Facsimilés	1 000.00	DRAC (30%)	735.00
Temps agent	1 000.00	Autofinancement CC	1 715.00
Entrées gratuites Jura Sud (100 x 4,50€)	450.00	Jura Sud	
TOTAL € HT	2 450.00	TOTAL €	2 450.00

Action n°3 – Joyeux anniversaire musée du Jouet

Dépenses € HT		Recettes €	
Spectacles, animations	7 000.00	DRAC (30%)	2 700.00
Temps agents	2 000.00	Autofinancement CC	6 300.00
		Jura Sud	
TOTAL € HT	9 000.00	TOTAL €	9 000.00

Action n°4 – Application de visite en mobilité « E-Stories au pays du Jouet »

Dépenses € HT		Recettes €	
Etude/AMO	5 000.00	DRAC (15%)	10 000.00
Création parcours	15 000.00	Région	26 500.00
Equipement (bornes)	30 000.00	Département	1 300.00
Temps agent (0,33 ETP)	15 000.00	Autofinancement CC	27 200.00
		Jura Sud	
TOTAL € HT	65 000.00	TOTAL €	65 000.00

Ces actions sont validées à l'unanimité (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Subvention : DRAC (projet de remise à niveau du parc informatique médiathèques)

Claude BENIER-ROLLET précise, qu'aujourd'hui, une partie du parc informatique des médiathèques de Jura Sud devient obsolète et dysfonctionne. Les postes informatiques publics actuels ne sont pas adaptés à l'usage de public spécifique (clavier, souris et écrans adaptés aux seniors).

Or, les médiathèques de Jura Sud se doivent de rester performantes, d'accompagner tous les publics, d'offrir un service de qualité et de répondre aux demandes en formation des usagers et de la population.

Une remise à niveau de ce parc informatique devient donc nécessaire pour améliorer l'ergonomie de certains postes, gagner en rapidité sur le poste de prêt/retour des documents, favoriser l'offre des ateliers d'initiation à l'informatique et réduire la fracture numérique tout en participant à l'accompagnement de la future dématérialisation de certaines démarches administratives.

Claude BENIER-ROLLET propose d'approuver le financement pour le renouvellement du parc informatique des médiathèques de Jura Sud et la sollicitation de l'Etat pour une aide à hauteur de 50%.

Dépenses € HT		Recettes €	
Matériels + licences + mises à jour système Windows Etude/AMO	7 174.08	Etat	4 867.04
		Autofinancement CC Jura Sud	4 867.04
Intervention sur site, configuration réseau + suivi du bon fonctionnement de l'installation avec le client	2 060.00		
Forfait installation sur la plateforme client (réinstallation du bureau Orphée Media sur 5 nouveaux postes)	500.00		
TOTAL € HT	9 734,08	TOTAL €	9 734,08

Cette proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Affectation d'acquisitions au musée du Jouet

Claude BENIER-ROLLET explique que le récolement décennal des collections du musée du Jouet est aussi l'occasion de régulariser des dons et achats de jouets qui présentent un intérêt pour le musée. Ainsi 12 jouets ou ensembles de jouets présentés à la commission d'acquisition des musées de France en janvier 2019 ont reçu un avis favorable et doivent être affectés à la collection du musée par délibération du conseil communautaire et être portés à l'inventaire.

Cette affectation d'acquisitions au musée du jouet est validée par toutes et tous (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

7. Tourisme, Commerce et patrimoine

- « Aménagement plateforme du Regardoir » : étude programmation détaillée

Jacques ZANINETTA précise qu'après lancement d'une consultation en vue de l'élaboration d'un programme technique détaillé pour l'aménagement et le développement du site touristique du Regardoir à Moirans-en-Montagne, la consultation est close et une seule candidature a été réceptionnée : celle du groupement Oppidumsis / Cabinet Zou. Il convient donc de notifier le marché à ce prestataire à travers la délibération étant donné que les subventions demandées pour cette étude ont bien été réceptionnées par les financeurs.

Cette proposition est validée à l'unanimité (résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention).

- Modification tarifs office de tourisme

Jacques ZANINETTA développe ce point en précisant qu'il est proposé de rajouter les points suivants dans les tarifs de l'office de tourisme :

- pass via ferrata à 2€,
- Carto guide de randonnées Jura Sud : 7€,
- enquête game Les Crozets - location valisette : 8€ pour la famille,
- application d'un tarif pour la réalisation de photocopies à l'OT (voir tableau récapitulatif ci-dessous).

Prix unitaire photocopies			
A4 & A3 Noir et Blanc		A4 & A3 Couleur	
De 1 à 10 copies	+ de 10	De 1 à 10 copies	+ de 10
0.10€	0.20€	0.20€	0.30€

Ces modifications de tarifs sont acceptées par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- « Belvédère de Lect » : plan de financement prévisionnel

Jacques ZANINETTA précise que cet aménagement vient s'inscrire en rive gauche en complément du projet de valorisation des belvédères rive droite et de l'usine du Saut Mortier porté par EDF. Les travaux d'aménagements portés par EDF ont d'ores et déjà débuté. Aussi, la Communauté de Communes s'est portée favorable à intervenir pour valoriser le site autour des aménagements pris en charge par EDF : mobiliers de pique-nique, espace détente, plantations, signalisation piétonne et routière, panneau d'accueil, etc. ont ainsi prévus. Il est proposé de faire une demande de financements sur la base suivante :

Dépenses € HT		Recettes € HT	
Coût prévisionnel aménagement	21 300.00€	Massif du Jura – FNADT	6 390.00€
		Conseil Départemental Jura – DST	4 260.00€
		Commune de Lect-Vouglans	4 260.00€
		Autofinancement Jura Sud	6 390.00€
TOTAL € HT	21 300.00€	TOTAL € HT	21 300.00€

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- « Aménagement aires camping-car » : plan de financement prévisionnel

Jacques ZANINETTA explique qu'au vu de l'absence d'aire d'accueil et de services à Moirans-en-Montagne (hors camping) et suite à la demande de la Commune, le service Tourisme souhaite aménager une aire d'accueil et de services près de la salle des fêtes.

Dans ce cadre, il est proposé de faire une demande de financements au Département du Jura au titre de la Dotation de Solidarité des Territoires.

Cette proposition est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

8. Vie sportive et associative

- Avenant lot n°1 rénovation et construction vestiaires sportifs et club house de Coyron

Jean-Charles DALLOZ précise que, concernant les travaux des vestiaires et club house à Coyron, il a été nécessaire de faire un avenant au lot 1, démolition, terrassement gros œuvre, pour être en conformité avec l'accessibilité. Ainsi, la terrasse en béton a été supprimée au profit d'un cheminement en enrobé ceinturant le bâtiment. Des bordures ont été ajoutées pour la pérennité de ce cheminement.

Il a été aussi décidé d'ajouter un point d'eau pour faciliter l'arrosage du stade.

Les modifications sont les suivantes :

- Montant initial du lot 1 : 43 010,69 € HT
- Travaux en moins : 5 784,91 € HT
- Travaux en plus : 10 388,00 € HT
- Montant du nouveau marché : 47 563,78 € HT

Cet avenant est accepté par toutes et tous (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

9. Personnel

- Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Pascal GAROFALO explique que, l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 a modifié l'article 49 de la loi du 26 janvier 1984 en fixant des règles de quotas en ce qui concerne le nombre d'agents qui pouvait être promu par rapport au nombre d'agents promouvables. Il est désormais nécessaire de prendre une délibération, après avis du Comité Technique, pour valider les quotas de la collectivité.

Par délibération du conseil communautaire en date du 27 septembre 2007, il avait été décidé de fixer ce quota à 100%. Cette délibération était alors basée sur les cadres d'emplois dont nous disposions à l'époque.

Il est donc nécessaire d'actualiser la délibération afin d'intégrer l'ensemble des cadres d'emplois de nos agents et ainsi nous permettre de répondre également aux avancements de grade de nos agents. Cette même proposition a été présentée au Comité Technique du Centre de Gestion qui s'est réuni le 09 avril.

La proposition qui est faite est de fixer à 100% le taux de promotion pour l'ensemble des cadres d'emploi de notre collectivité.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Validation des avancements de grade avec création des postes correspondants

Le Président précise que lors de la CAP du Centre de Gestion du 21 mars dernier, plusieurs avancements de grade ont été proposés pour nos agents, certains au titre de la promotion interne, d'autre au titre de la carrière dite 'normale' d'un agent.

En ce qui concerne la Promotion interne, 4 dossiers ont été proposés pour notre collectivité dont 3 ont été validés par la CAP, il s'agit des dossiers suivants :

- Estelle ROLAND (20 ans d'ancienneté à Jura Sud), adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe (catégorie C), a été proposée à l'avancement au grade de Rédacteur (catégorie B) ;

- Sophie BENARD-JOLYS (17 ans d'ancienneté à Jura Sud), adjoint du patrimoine Principal de 2^{ème} classe (catégorie C), a été proposée à l'avancement au grade d'Assistant de Conservation du Patrimoine et des Bibliothèques (catégorie B) ;
- Sandrine DOS SANTOS (17 ans d'ancienneté à Jura Sud), adjoint d'animation Principal de 1^{ère} classe (catégorie C), a été proposée à l'avancement au grade d'Animateur (catégorie B).

Pascal GAROFALO félicite ces 4 agents pour leur investissement et leur implication dans les tâches qui leur sont confiées

La proposition qui est faite est de nommer ces agents sur leurs nouveaux grades à compter du 1^{er} mai 2019. Il convient donc de créer les postes correspondants en conséquence.

Cette proposition est validée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

Le Président indique que, concernant les avancements de grade au titre de la carrière 'normale' de nos agents, les 5 dossiers ont été validés à l'unanimité par la CAP du 21 mars. Il s'agit des avancements suivants, qui sont tous proposés au 1^{er} septembre 2019 :

- Valérie MAFFRE & Valérie PESSE-GIROD sont toutes les deux sur le grade d'Educateur de Jeunes Enfants de 1^{ère} classe et sont promues au grade d'Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle ;
- Charlene FAURE actuellement sur le grade d'Infirmière en soins généraux de classe normale est promue grade d'Infirmière en soins généraux de classe supérieure ;
- Eric DANJEAN & Catherine BOUVIER sont tous les deux Adjoint Technique, ils sont promus au grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe.

Les incidences financières liées à ses évolutions sont prévues au Budget principal 2019.

Il convient donc de créer les postes correspondants à compter du 1^{er} septembre 2019.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Mise à jour du tableau des effectifs

Pascal GAROFALO ajoute que, suite à ces précédentes décisions, il convient d'actualiser le tableau des effectifs en conséquence.

Cette proposition est validée à l'unanimité (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

- Mise à jour de la délibération relative au RIFSEEP

Le président précise que, suite à ces changements de grade, il convient également d'actualiser la délibération relative au RIFSEEP. Cette délibération a été proposée au Comité Technique du Centre de Gestion du 09 avril dernier. Il n'y a pas de modifications majeures, seulement un ajout de catégories suite aux avancements de grade.

Cette mise à jour est acceptée par l'ensemble de l'assemblée (*résultat des votes : 30 pour – 0 contre – 0 abstention*).

10. Communications diverses

Pascal GAROFALO évoque les différentes dates qui sont à venir et à retenir :

- Agenda :
 - Du 06 avril au 05 mai : animations des vacances de printemps au musée du Jouet
 - Du 13 au 27 avril : animations des vacances de printemps à la Ludythèque
 - Samedi 13 avril : Dictée PiVaux à Vaux
 - Samedi 27 avril : Fête de la Petite Enfance
 - Mardi 16 avril : signature de la convention de revitalisation avec la Région et la Commune de Moirans
 - Jeudi 18 et jeudi 25 avril : Ateliers « Fusion » pour les élus municipaux (restitution le 23 mai)
 - Vendredi 3 mai 18h00 : inauguration vestiaires sportifs de Coyron
 - Du 14 mai 2019 au 8 mars 2020 : nouvelle exposition temporaire « Jouets des Montagnes du Jura » au musée du Jouet
 - 18 mai : fête de l'écotourisme à Moirans-en-Montagne
 - Weekend des 8 et 9 juin : anniversaire des 30 ans du Musée du Jouet
 - 10 au 13 juillet 2019 : 30^{ème} édition du festival IDEKLIC

Serge LACROIX rappelle le forum des commerçants et des artisans qui aura lieu à Moirans-en-Montagne le samedi 27 avril prochain.

Le Président remercie l'ensemble de l'assemblée et lève la séance à 21h29.



